

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : *EB/NC 348/13*

Nos réf. : 2013 - 000568

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE  
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le **2 JUIL. 2013**

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire  
Mairie de Portiragnes  
1 Avenue Jean Moulin  
34420 PORTIRAGNES

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Dossier de création ZAC Sainte-Anne - Commune de Portiragnes (34),  
déposé par la Mairie de Portiragnes**

Par courrier reçu le **26/04/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC Sainte-Anne, située sur la commune de Portiragnes.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

**Frédéric DENTAND**